



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-04/08

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt cinq
		le 10 avril à 19 heures
en exercice :	29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents :	19	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
		sous la présidence de M. FABRE Claude, 1^{er} Adjoint
votants :	25	Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 avril 2025
		Budget transmis le 21 mars 2025.
pour :	25	
contre :	0	PRESENTS :
abstention :	0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, INES Claude, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme COLETTA Eliane donne procuration à M. INES Claude.
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.
Mme PRATI Corinne donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. MERLO Raymond.
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. MARTIN Gilles.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. INNOCENTI Maxime.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : BUDGET ANNEXE 2025 POMPES FUNEBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de budget primitif 2025 du service Pompes Funèbres ;

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2025 du service Pompes Funèbres, dont les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 38 400 €
- Section d'investissement : 25 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le budget primitif 2025 du service Pompes Funèbres, conformément aux documents présentés.

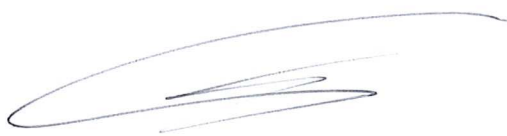
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Président


Claude FABRE

Le Secrétaire


Gilles MARTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Var le
et publication ou notification du